

**Domaine communal - Chemin du Sanatorium - Acquisition de terrain
à Mme DELAGE Catherine**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Suite à l'obtention d'un permis de construire, Mme DELAGE Catherine cède gratuitement à la Ville un terrain de 0 a 62 à détacher de la parcelle cadastrée section MW n° 165, en vue de la mise à l'alignement du chemin du Sanatorium. Toutefois, elle percevra une indemnité de 250 F pour perte d'arbustes. Elle autorise la Ville à prendre possession de la partie frappée d'alignement dès signature des procès verbaux de mesurage et d'estimations.

La dépense sera imputée sur le chapitre 901.10.210.00501.30400.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette acquisition et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.